

ALGREEN
Société Anonyme à Conseil d'Administration
Au capital de 19 022 992,51 euros
Siège social : Wellio Lyon Part-Dieu – 9 rue des Cuirassiers
69003 LYON
537 705 592 R.C.S. LYON

RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

Cher(e)s actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte en application des statuts et des dispositions du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société ALGREEN (ci-après la « **Société** ») au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Vous entendrez également la lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

1. SITUATION, ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

1.1 Activité

L'exercice social écoulé est du 1er avril 2022 jusqu'au 31 mars 2023.

Le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital pour un montant global de 9 743 k€ 2022-2023 via la conversion de 50 OCEANE.

Monsieur Patrick MARCHE avait consenti un abandon de créance de compte courant, au cours des exercices 2013 et 2014, avec clause résolutoire d'un retour à meilleure fortune, le retour à meilleure fortune étant caractérisé dans cet acte par le fait que la Société retrouve des capitaux propres égaux au capital social.

L'abandon de compte courant de Monsieur Patrick MARCHE au profit de la société LES TOQUES BLANCHES DU MONDE s'est élevé en 2013 à 9 500,46 € et en 2014 à 3 994,56 €, soit un total de 13 495,02 €.

La clause de retour à meilleure fortune n'a pas été actionnée sur cet exercice.

1.2 Opérations sur le capital social de la Société

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 juin 2022, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de six millions huit cent soixante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros et dix-huit centimes (6.865.498,18 €), par l'émission de quatorze millions trois cent quatorze mille neuf cent cinquante-et-une (14.314.951) actions ordinaires nouvelles, émises en rémunération de l'apport en nature de trois cent vingt-deux mille cinq cent six (322.506) actions de la société NAKA.

Aux termes des décisions du Conseil d'administration en date du 12 octobre 2022 agissant dans le cadre d'une délégation de pouvoirs de l'Assemblée Générale Mixte du 29 septembre 2022, le capital social a été réduit d'une somme de 3 644 335,99 euros, par apurement des pertes, par diminution de la valeur nominale de chaque action.

Suivant décisions du Conseil d'administration en date du 24 janvier 2023, il a été constaté la réalisation par émission de 992.907 d'actions ordinaires nouvelles, soit 106.383 actions d'une valeur nominale de 0,282 centimes d'euros, émises au pair et libérées intégralement, le 5 septembre 2022, soit 531.914 actions d'une valeur nominale de 0,282 centimes d'euros, émises au pair et libérées intégralement, le 6 janvier 2023, et 354.609 actions d'une valeur nominale de 0,282 centimes d'euros, émises au pair et libérées intégralement, le 23 janvier 2023, à la suite de la conversion de 28 obligations convertibles échangeables en actions nouvelles, représentant un prix de souscription total, de 280.000 euros.

Suivant décisions du Conseil d'administration en date du 24 février 2023, il a été constaté :

- la réalisation d'une augmentation de capital par voie d'émission de 248.227 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,282 euro, émises au pair et libérées intégralement, le 6 février 2023 à la suite de la conversion de 7 obligations convertibles échangeables en actions nouvelles, représentant un prix de souscription total, de 70.000 euros ;
- la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 7.919.498,79 euros, par voie d'émission de 26.842.195 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,282 euro chacune, émises au pair et libérées par compensation de créances.

Ainsi, le capital social au 31 mars 2023 s'établit à la somme de quatorze million neuf cent quarante-trois milles et neuf cent quarante-six euros et quatre-vingt-quatorze centimes (14.943.946,94 euros), divisé en 1 milliard quatre cent soixante-dix-neuf millions et cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent six actions (1 479 597 706) actions, de 0,0101 euro de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées et toutes de même catégorie.

La Société a procédé à de nouvelles augmentations de capital par conversion d'obligations en avril pour 179 499 997 actions d'une valeur nominale de 0,0101€, soit 1 812 950€.

En date du 28 juin 2023, l'Assemblée Générale extraordinaire de la société ALGREEN a approuvé la mise en œuvre de 3 opérations :

- une réduction de capital motivée par des pertes, par voie de réduction de la valeur nominale des actions ;
- un regroupement des actions de la Société sous réserve de la réalisation préalable de la réduction du capital social motivée par des pertes ;
- une réduction de capital non motivée par des pertes, par voie de réduction de la valeur nominale des actions, sous réserves de la réalisation préalable du regroupement des actions.

En date du 18 juillet 2023, le Conseil d'Administration a décidé, le lancement d'un regroupement d'actions dans le cadre duquel 800 actions anciennes d'une valeur nominale de 0,005 euro seront échangées contre 1 action nouvelle d'une valeur nominale de 4 euros.

Cette opération de regroupement se déroulera du 20 juillet 2023 au 21 août 2023 inclus et portera sur les 3.804.598.502 actions de 0,005 euro de valeur nominale composant le capital de la Société à date, dont résulteront 4.755.748 actions de 4 euros de valeur nominale.

Le Conseil d'administration réuni le 18 juillet 2023, faisant usage de la troisième résolution approuvée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 28 juin 2023, a décidé de procéder à une réduction du capital social de la Société de 19.022.992 euros à 99.870,708 euros, par voie de réduction de la valeur nominale des actions composant le capital social de 4 euros à 0,021 euro, et inscription d'une somme de 18.923.121,292 euros au compte « Prime d'émission ».

Cette réduction de capital n'étant pas motivée par des pertes, les créanciers de la Société bénéficient, conformément aux articles L. 225-205 et R. 225-152 du Code de commerce, d'un droit d'opposition pendant un délai de vingt (20) jours à compter de la date du dépôt du procès-verbal du Conseil d'administration de ce jour au greffe du tribunal de commerce de Lyon.

La Société rappelle que la réalisation définitive de cette opération de réduction de capital non motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions ne pourra avoir lieu qu'à l'issue de la réalisation définitive du regroupement d'actions susvisé, conformément à la troisième résolution approuvée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 28 juin 2023.

La réalisation de cette opération permettra à la Société de disposer, de manière plus durable, d'une valeur nominale par action inférieure au cours de bourse de l'action.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

La Société a transféré son activité commerciale dans une filiale détenue à 100% et conservera une activité de société holding.

1.3 Prêt

La Société a obtenu en 2021 un prêt de 250 K€ avec un taux d'intérêt fixe de 8% pour une durée de 3 ans de la part de la société Neolife qui s'est ainsi poursuivi durant l'exercice 2023.

Le solde restant dû s'élève au 31 mars 2023 à la somme de 132 417€.

Le prêt a été remboursé en totalité le 17 mai 2023.

1.4 Changement de gouvernance

Par une assemblée générale des actionnaires en date du 29 septembre 2022, il a été décidé le renouvellement pour une nouvelle période de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2029, du mandat d'administrateur de la société Novali, représentée par Monsieur Serge Mathieu arrivé à son terme.

Par une assemblée générale des actionnaires en date du 29 septembre 2022, il a été décidé la nomination de Monsieur Bernard Voisin, demeurant 14 rue Peyrouse 226200 Montélimar, en qualité d'administrateur, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2029.

Le 28 septembre 2022, Monsieur Vincent Bazi a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 29 septembre 2022. Le Conseil d'administration, compte tenu du fait que le nombre d'administrateurs en fonctions reste supérieur au minimum légal et statutaire a décidé de ne pas coopter de nouvel administrateur.

1.5 Événement COVID-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société. Étant toujours en cours à la date d'établissement du présent rapport, la Société est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

La continuité de l'exploitation n'est pas remise en cause. En effet, les actionnaires sont en mesure de supporter financièrement la Société, afin qu'elle puisse faire face à ses difficultés de trésorerie.

1.6 Divers

Lors d'une assemblée générale des actionnaires en date du 30 juin 2022, il a été décidé :

- la ratification de la décision prise par le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 4 mars 2022, de transférer le siège social du 77 boulevard Stalingrad – PARKVIEW – Bâtiment A – 69100 VILLEURBANNE à Wellio Lyon Part-Dieu, 9 rue des cuirassiers - 69003 Lyon et ce à compter du 1er mars 2022 ;
- La modification de l'objet social de la Société qui devient :

« *La société a pour objet :*

- *la prise de toutes participations, en ce y compris la détention intégrale du capital d'une ou plusieurs sociétés, par tous moyens et sous quelque forme que ce soit, l'administration, la gestion, le contrôle, la cession, le regroupement et la mise en valeur desdits intérêts et participations ;*
- *la prise, l'acquisition, la gestion, location de tous biens immobiliers ;*
- *toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à toutes prestations de services de tout ordre et notamment les prestations de services dans le domaine de l'informatique, de la gestion administrative et financière, les ressources humaines, les systèmes d'information, l'organisation, la communication et le marketing ;*
- *le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés ou groupements nouveaux, d'apport de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, de société en participation ou de prise ou de dation en location ou location-gérance de tous biens et autres droits, ou autrement ;*
- *et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, économiques, juridiques, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social visé ci-dessus ou tout autre objet similaire ou connexe de nature à favoriser directement ou indirectement l'objet de la société, son extension, son développement ou son patrimoine social.*

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. »

2. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les facteurs de risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée sont détaillés dans le document d'information en date de novembre 2021 établi dans le cadre du transfert de la Société sur Euronext Growth.

Il n'a pas été identifié de risques majeurs nouveaux relatifs à la Société et son activité depuis la publication du Document d'information de transfert 2021 hormis l'inflation des matières premières et la hausse des coûts énergétiques.

3. UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société a conclu le 19 mai 2021, amendé en février 2022 un contrat de financement avec le fonds d'investissement luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (l'« Investisseur »).

Au total, au 31 mars 2023, la Société a émis 286 OCEANE pour un montant de financement reçu de 4.010.000 d'euros. 50 OCEANE ont été converties par l'investisseurs en actions. Il restera 1 090 000 euros à la société à tirer sur le contrat de 5 millions.

Les informations relatives à la conversion des OCEANE sont récapitulées dans les tableaux suivants :

Date de conversion	Montant d'obligations converties (en EUR)	Nombre d'actions émises suite à conversion
05/09/2022	30 000	749 999
06/01/2023	150 000	14 999 999
23/01/2023	100 000	9 999 999
06/02/2023	70 000	2 333 332
27/03/2023	50 000	55 555 544
31/03/2023	100 000	124 999 999
Total	500 000	208 638 872

Le 6 mars 2023, la société a conclu un contrat de 3 millions d'euros en vue de l'émission d'obligations convertibles sous forme de « Green Bond » auprès de l'intermédiaire Capital Système Investissements.

Deux tirages de 500 000 euros chacun ont déjà été effectué par la société au 31 mars 2023. Il restera 2 millions à tirer pour la société.

La société rappelle que ces deux instruments financiers peuvent donner accès au capital. Ces actions résultant de la conversion des obligations seront en général cédées sur le marché à très bref délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action.

Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du grand nombre de titres émis. Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir dans les titres de la société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives.

4. LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Suivant décisions du Conseil d'administration en date du 28 juin 2023, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 170.000 euros par émission de 16.831.683 actions ordinaires nouvelles ; soit 4.950.495 actions d'une valeur nominale de 0,0101 centimes d'euros, émises au pair et libérées intégralement, le 16 mai 2023 ; soit 11.881.188 actions d'une valeur nominale de 0,0101 centimes d'euros, émises au pair et libérées intégralement, le 12 juin 2023 ; à la suite de la conversion de 17 obligations convertibles échangeables en actions nouvelles, représentant un prix de souscription total, de 170.000 euros

Suivant décisions du Conseil d'administration en date du 28 juin 2023, il a été constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 14.474.999,98 euros, par voie d'émission de 1.433.168.315 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,0101 euro chacune, émises au pair et libérées par compensation de créances

Suivant décision du Conseil d'administration en date du 28 juin 2023, il a été constaté la réduction du capital social d'un montant de 38.426.444,85 euros à un montant de 19.022.992,51 euros, par voie de réduction de la valeur nominale des actions de 0,0101 euro à 0,005 euro.

Ainsi, le capital social au s'établit actuellement à la somme de dix-neuf millions vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze euros et cinquante et un centimes (19.022.992,51 euros), divisé en trois milliards huit cent quatre millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent deux (3.804.598.502) actions de 0,005 euro de valeur nominale et toutes de même catégorie.

Enfin, suivant décision du Conseil d'administration en date du 28 juin 2023, il a été décidé d'un regroupement des actions. L'opération aura les caractéristiques suivantes :

- les opérations de regroupement débuteront le 20 juillet 2023 et seront réalisées de plein droit le 22 août 2023 ;
- le nombre d'actions ordinaires soumises au regroupement s'établit à 3.804.598.502 actions d'une valeur nominale de 0,005 euro chacune ;
- le nombre d'actions ordinaires à provenir du regroupement s'établit à 4.755.748 actions ordinaires d'une valeur nominale de quatre (4) euros chacune.

En date du 18 juillet 2023, le Conseil d'Administration a décidé, le lancement d'un regroupement d'actions dans le cadre duquel 800 actions anciennes d'une valeur nominale de 0,005 euro seront échangées contre 1 action nouvelle d'une valeur nominale de 4 euros.

Cette opération de regroupement se déroulera du 20 juillet 2023 au 21 août 2023 inclus et portera sur les 3.804.598.502 actions de 0,005 euro de valeur nominale composant le capital de la Société à date, dont résulteront 4.755.748 actions de 4 euros de valeur nominale.

Le Conseil d'administration réuni le 18 juillet 2023, faisant usage de la troisième résolution approuvée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 28 juin 2023, a décidé de procéder à une réduction du capital social de la Société de 19.022.992 euros à 99.870,708 euros, par voie de réduction de la valeur nominale des actions composant le capital social de 4 euros à 0,021 euro, et inscription d'une somme de 18.923.121,292 euros au compte « Prime d'émission ».

Cette réduction de capital n'étant pas motivée par des pertes, les créanciers de la Société bénéficient, conformément aux articles L. 225-205 et R. 225-152 du Code de commerce, d'un droit d'opposition pendant un délai de vingt (20) jours à compter de la date du dépôt du procès-verbal du Conseil d'administration de ce jour au greffe du tribunal de commerce de Lyon.

La Société rappelle que la réalisation définitive de cette opération de réduction de capital non motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions ne pourra avoir lieu qu'à l'issue de la réalisation définitive du regroupement d'actions susvisé, conformément à la troisième résolution approuvée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 28 juin 2023.

La réalisation de cette opération permettra à la Société de disposer, de manière plus durable, d'une valeur nominale par action inférieure au cours de bourse de l'action.

5. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard aux dispositions de l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a entrepris, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité significative en matière de recherche et développement.

6. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES

La Société diminue significativement la perte sur l'exercice en cours, à la suite à la réorganisation de l'effectif, le coût de la masse salariale a drastiquement diminué. De plus le CA reste stable et devrait s'accélérer sur cette deuxième partie de l'année avec le référencement national des nouveaux produits chez la Grande Distribution.

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

S'agissant de nos filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la Société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

PRISES DE PARTICIPATIONS

La société LTBM (Les Toques Blanches du Monde) a acquis en juillet 2021, la société Unis Fish & Food. Cette dernière est fondée en 1989, et spécialisée dans la production de saumon fumé, caviar, crabe et œufs de saumon.

En avril 2022, le Conseil d'administration des Toques Blanches du Monde a approuvé les termes d'un projet d'apport partiel d'actif d'une branche complète d'activité, à savoir l'activité de distribution de produits et concepts se rattachant à la marque « LES TOQUES BLANCHES DU MONDE » à une société nouvelle dénommée Les Toques Blanches du Monde, détenue à 100% par la société mère initiale

En juillet 2022, la société Les Toques Blanches du Monde est devenue le groupe ALGREEN et a finalisé son rapprochement capitalistique avec NAKA à hauteur de 51%. Fondée en octobre 2020, NAKA est une société de production de boisson pétillante fonctionnelle à base CBD.

SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que notre Société contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes :

- U.F.F. VILLEFRANCHE
- LES TOQUES BLANCHES DU MONDE
- NAKA

Ces sociétés ne détiennent aucune participation dans notre Société.

8. RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211, al. 2 du Code de commerce, nous vous signalons que dans le cadre du programme de rachat d'actions tels qu'autorisé par l'Assemblée Générale du 29 septembre 2020, la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres de la Société suivantes :

Nombre d'actions propres achetées : 135 764

Nombre de transactions : 99
Montant en capitaux : 7 530,88 €
Cours moyen d'achat : 0,0554 €

Nombre d'actions propres vendues : 70 514
Nombre de transactions : 63
Montant en capitaux : 5 590.57 €
Cours moyen des ventes : 0,0792 €

Au 1^{er} mars 2022, la Société détenait 3 755 de ses propres actions.

Au 31 mars 2023, la Société détenait 1 560 000 de ses propres actions au titre du contrat de liquidité pour une valeur nominale de 15 756 euros, représentant 0.001 % du capital et évalué à 1 872 euros.

9. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous précisons qu'il n'existe pas de participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 mars 2023.

10. MENTION DES SUCCURSALES EXISTANTES

En application des dispositions de l'article L.232-1 II du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a ouvert aucune succursale.

11. INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L.441-14 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients.

Article D. 441 I, 1° du Code de commerce: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 30 jours	à 31 60 jours	à 61 90 jours	à 91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				66 164
Montant total des factures concernées (TTC)	28 834	3 600	4 834	28 896	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	6.51%	0.81%	1.9%	6.53	14.95%

Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	<i>NON APPLICABLE</i>				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	/				
Montant total des factures exclues (TTC)	/				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30-45 jours Délais légaux : 30-45 jours				
Article D. 441 I, 2° du Code de commerce: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	<i>NON APPLICABLE</i>				
Montant total des factures concernées (TTC)					
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	<i>NON APPLICABLE</i>				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	/				
Montant total des factures exclues (TTC)	/				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30-45 jours Délais légaux : 30-45 jours				

12. PRÊTS INTER-ENTREPRISES

Nous vous indiquons que la Société n'a consenti ou n'a bénéficié d'aucun prêt entrant dans le cadre du dispositif prévu aux articles L.511-6, 3 bis et suivants du Code monétaire et financier.

13. SANCTIONS POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucune sanction telle que visée à l'article L.464-2, I, al.5 du Code du commerce.

14. EXPOSE SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023

L'examen des principaux postes du compte de résultat de l'exercice clos, qui a eu une durée normale de 12 mois, fait apparaître les résultats suivants :

Chiffre d'affaires HT 1 329.49 euros
Résultat d'exploitation -648 833 euros
Résultat financier - 9 891 389 euros
Résultat courant avant impôt - 10 540 221 euros
Résultat net - 10 561 739 euros

Nous vous rappelons qu'au cours de l'exercice précédent, qui a eu une durée exceptionnelle de 15 mois, les résultats étaient les suivants :

Chiffre d'affaires HT 2 618 381 euros
Résultat d'exploitation -1 656 179 euros
Résultat financier - 238 032 euros
Résultat courant avant impôt - 1 894 211 euros
Résultat net - 2 463 880 euros

Est joint au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R.225-102 du Code de Commerce.

15. EXPOSE SUR LES ELEMENTS DU BILAN

Nos capitaux propres s'élèvent au 31 mars 2023 à 7 042 727.55 euros.

Notre actif circulant s'élève au 31 mars 2023 à 1 342 765 euros pour 6 152 670 euros de dettes.

Notre endettement est essentiellement constitué :

- Après des établissements de crédits : 547 649 euros
- Dettes fournisseurs 142 198 euros
- Emprunts obligataires convertibles : 5 413 463 euros

Le niveau de trésorerie est de 455 368 euros.

16. PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

La présentation des comptes annuels soumis à votre approbation, comme les méthodes d'évaluation retenues, sont identiques à celles de l'exercice précédent.

17. PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Compte tenu du changement de la date de clôture de l'entité consolidante en 2022 ainsi que les acquisitions, ci-dessous le tableau indiquant le nombre de mois d'activité de chacune des entités :

Entité	31/03/2023	31/03/2022
ALGREEN	12 mois	15 mois
LTBM	12 mois	
UFF Villefranche	12 mois	9 mois
NAKA	9 mois	NA

Ces sociétés ne détiennent aucune participation dans notre Société.

Le chiffre d'affaires du Groupe est en forte progression en 2022/2023 (+ 16 %) et atteint 6 917 K€.

Le chiffre d'affaires est supérieur à 2021/2022 sur chaque trimestre

- Sur le 1er trimestre, l'évolution du CA est de + 25% ;
- Sur le 2ème trimestre, + 16% ;
- Sur le 3ème trimestre, + 8% ;
- Et sur le dernier trimestre + +29%.

Notre chiffre d'affaires se décompose de la façon suivante :

- 30% en début d'année ;
- 28% en période estivale ;
- 42% en fin d'année.

L'examen des principaux postes du compte de résultat de l'exercice clos, qui a eu une durée normale de 12 mois, fait apparaître les résultats suivants en milliers d'euros :

Chiffre d'affaires HT 6.917 k euros

Excédent brut d'exploitation -1.196 k euros

Résultat d'exploitation - 1.399 k euros

Résultat net - 11 020 k euros

Nous vous rappelons qu'au cours de l'exercice précédent, qui a eu une durée exceptionnelle de 15 mois, les résultats étaient les suivants :

Chiffre d'affaires HT 5.979 k euros

Excédent brut d'exploitation -1.761 k euros

Résultat d'exploitation - 1.912 k euros

Résultat net - 2.834 k euros

Les comptes consolidés ont été établies sur la base du code de commerce et ANC 2020.01

18. AFFECTATION DE RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 10 561 739,52 euros en totalité au compte « Report à nouveau » qui est porté à 10 561 739,52 euros.

19. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices, ni aucun revenu au sens du 1^{er} alinéa du même article.

20. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 8 382 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

21. CONTRÔLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre commissaire aux comptes.

22. SITUATION DES MANDATS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mandat de l'administrateur 123 INVESTMENT MANAGERS arrivant à expiration, le Conseil propose qu'une résolution relative au renouvellement de son mandat soit proposée à l'assemblée.

23. SITUATION DES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de la Société étant inférieurs à plus de la moitié du capital social de la Société, le Conseil demande à l'assemblée de statuer sur la dissolution anticipée de la Société en application des dispositions de l'article L.225-248 du code de commerce.

24.SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Conseil d'administration examine la situation des mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant et constate qu'aucun de ces mandats viennent à expiration à la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2023.

25.ACTIONNARIAT

Conformément aux dispositions des articles L. 233-7 et L.233-13 du Code de commerce et aux stipulations statutaires, l'identité des personnes physiques ou morales qui ont informé la Société qu'elles détenaient, directement ou indirectement, plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales est indiqué ci-après :

A titre informatif, Monsieur Marché Patrick a franchi à la baisse les seuils de 1/3, 25%, 20%, 15% et 10% du capital et des droits de vote à la suite des diverses augmentations de capital réalisées au cours de l'année.

Au 31 mars 2023, il y a 1 479 598 712 actions et un nombre de droit de vote de 1 494 070 680.

26.ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS ET PERSONNES ASSIMILÉES DURANT L'EXERCICE

Conformément aux dispositions des articles L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier et 223-26 du Règlement Général de l'AMF, nous vous présentons l'état récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants et personnes assimilées durant l'exercice.

Aucun mouvement de titres sur l'exercice clos au 31 mars 2023 n'a été porté à la connaissance de la Société par les mandataires sociaux et par les personnes qui leur sont étroitement liées.

* *
*

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE Exercice clos le 31 mars 2023

En application des dispositions de l'article L. 225-68 al. 6 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise contenant les informations suivantes :

I – LISTE DES FONCTIONS

(C. com L. 225-37-4 1)

En application de l'article L. 225-37-4 1° du code de commerce, il est fait mention de la liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice.

↳ Monsieur Patrick MARCHE

<i>Mandats et fonctions</i>	<i>Sociétés</i>
Président du Directoire <i>(du 27 octobre 2021 au 16 novembre 2022)</i>	NEOLIFE
Membre du conseil de surveillance <i>(au 7 décembre 2022)</i>	NEOLIFE
Président du Conseil d'Administration <i>(depuis le 2 novembre 2021 pour Algreen)</i>	ALGREEN, NAKA
Président	PM

Gérant	FAMILIARE MARCHE
--------	------------------

↪ **Monsieur Vincent BAZI**

<i>Mandats et fonctions</i>	<i>Sociétés</i>
Administrateur	AIWM ; IS PD NETWORK ; MAKHEIA
Administrateur (<i>jusqu'au 12 octobre 2022</i>)	ALGREEN
Membre du Conseil de Surveillance	BLUE LINEA
Président du Conseil de Surveillance (<i>jusqu'au 26 juin 2023</i>)	NEOLIFE
Représentant permanent	NS
Président	FINANCIÈRE DU PORTELLEUX ; ACTIS CAPITAL WORLD PENSION COUNCIL ; FINANCIÈRE SAINT SIFFREIN ; ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'INVESTISSEMENT.

↪ **Monsieur Tan Ha**

<i>Mandats et fonctions</i>	<i>Société</i>
Directeur Général	ALGREEN

↪ **Monsieur Michel MASSON**

<i>Mandats et fonctions</i>	<i>Sociétés</i>
Vice-Président du Conseil de Surveillance	NEOLIFE
Directeur Général	LLING MUSIC
Directeur Général Délégué	FONCIÈRE DU LEMAN
Gérant	KID'S CORP
Administrateur	ALGREEN

↪ **Monsieur Serge MATHIEU**

<i>Mandats et fonctions</i>	<i>Sociétés</i>
Représentant permanent de la société NOVALI, membre du Conseil de Surveillance	NEOLIFE

Président	NOVALI ; LYON INVESTISSEMENTS ; SAS KARAVAN
Gérant	AIR COMMUNICATION ; L'ISLE ; SEMAT ; LES CARRES PEGASE ; SCI DU PARC ; ABD INTERNATIONAL ; POUMEYROL ; LA MAISONNEE ; NOVAL EVENTS
Directeur Général	PATIO LYON CONFLUENCE
Représentant permanent de la société NOVALI, Administrateur	ALGREEN ; AMPERE SA ; SOCIETE FONCIERE DU LEMAN

↪ **Monsieur Bernard VOISIN**

<i>Mandats et fonctions</i>	<i>Sociétés</i>
Président du Directoire (<i>depuis le 16 novembre 2022</i>) en remplacement de Patrick Marché	NEOLIFE
Membre du Directoire	NEOLIFE
Administrateur (<i>depuis le 29 septembre 2022</i>)	ALGREEN

↪ **Société NOVALI, dont le représentant permanent est M. Serge MATHIEU**

<i>Mandats et fonctions</i>	<i>Sociétés</i>
Président du Comité Stratégique	LAB EVENT FACTORY ; LA COMPAGNIE DE PORTLAND ; BEL AIR CAMP ;
Membre du Comité Stratégique	AKCEO ; FINANCIERE DES CONFLUENTS ; CANOPEE ; SECONDE CHANCE 3
Membre du Conseil de Surveillance	NEOLIFE ; LA CIMENTERIE ; GM SPORT CONSULTING
Membre du Comité de Direction	AMPERE SAS
Administrateur	ALGREEN ; AMPERE SA ; SOCIETE FONCIERE DU LEMAN
Président	LA FINANCIERE SOVITRAT ; AXESS INTERIM ; AXESS GC ; TALENTYS RH ; SATT INTERIM ; SATT INDUS ; SATT GC ; CL CONSULTING ; HBDI
Gérant	OPEN CITY ; NOVAL RESORT

↪ **Société 123 INVESTMENT MANAGERS**

<i>Mandats et fonctions</i>	<i>Société</i>
Administrateur	ALGREEN

II – CONVENTIONS RELEVANT DE L'ARTICLE L 225-37-4 2° DU CODE DE COMMERCE

(C. com L. 225-37-4 2)

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce, il est fait mention des conventions (autres que celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales), intervenues directement ou par personnes interposées entre :

- d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, d'une société ;
- et d'autre part, une autre société dont la première possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

Au 31 mars 2023, aucune autre convention relevant des dispositions précitées n'avait été conclue durant l'exercice écoulé.

III – TABLEAU SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

(C. com L. 225-37-4 3)

En application de l'article L. 225-37-4 3, vous trouverez en annexe 1 du présent rapport un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Directoire dans le domaine des augmentations de capital.

IV – MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

(C. com L. 225-37-4 4°)

Conformément à l'article L 225-37-4 4° du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

Le Conseil a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général.

En conséquence, Monsieur Tan HA a été nommé Directeur général et assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

En application de l'article 15 des statuts, cette décision a été prise pour une durée de 3 ans. Sauf modification du mode d'exercice de la Direction Générale, la présente indication ne sera pas reprise dans les rapports ultérieurs.

Nous restons à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous pourriez juger utiles.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1 TABLEAU DE RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exercice clos le		31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/03/2022 (15 mois)	31/03/2023
Code	Ligne	N-4	N-3	N-2	N-1	N
	► CAPITAL FIN D'EXERCICE					
DA	Capital social	1 260 124,09	1 386 901,08	1 912 338,85	1 979 674,98	14 943 947,00
	Nombre d'actions ordinaires existantes	2 627 420,00	2 891 759,00	3 987 334,00	3 987 334,00	1 479 598 712
	Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Nombre maximal d'actions futures à créer					
	Par conversion d'obligations					
	Par exercice de droit de souscription					
	► OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
FL	Chiffres d'affaires net	951 788,00	1 368 629,48	2 108 135,05	2 618 381,14	2 618 381,00
	Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 292 486,14	-1 678 229,33	-1 458 911,54	- 2 287 105,5	-10 554 464,27
HK	Impôts sur les bénéfices	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HJ	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HN	RESULTAT de l'exercice (bénéfice ou perte)	-1 424 495,14	-1 790 543,57	-1 597 413,58	-2 463 880,19	-10 561 739,52
	► RESULTATS PAR ACTION					
	Dividende global brut distribué	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	-0,49	-0,58	-0,37	-0,57	-0.007

	Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	-0,54	-0,62	-0,40	-0,62	-0,007
	Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	► PERSONNEL					
YP	Effectif moyen du personnel	9,00	13,00	15,00	14,00	1
FY	Salaires et traitements	462 691,00	577 026,92	634 135,70	683 637,25	140 661,37
FZ	Charges sociales	161 385,00	199 399,75	235 429,13	248 643,12	54 717,77

ANNEXE 2

**LISTE DES ACTIONNAIRES NOMINATIF DETENANT, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT,
PLUS DE LA MOITIE OU DES DIX-NEUF VINGTIEME DU CAPITAL SOCIAL OU DES DROITS DE
VOTE AUX ASSEMBLEES GENERALES**

NEANT

ANNEXE 3

TABLEAUX DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Délégations de compétence	Date de l'AG N° de résolution	Durée	Montant autorisé	Utilisation au cours des exercices précédents	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31/03/2023
Délégation de compétence au CA pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	28/06/2021 9 ^{ème}	26 mois (27/08/2023)	2 000 000	Néant	Néant
Délégation de compétence – émission avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires	20/03/2023 2 ^{ème}	18 mois (20/09/2024)	20 000 000 € (30 000 000 € le montant nominal global des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société, ou donnant droit à un titre de créance)	Néant	Néant
Délégation de compétence - Émission avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits	29/09/2022 13 ^{ème}	26 mois (29/11/2024)	5 000 000 € (10 000 000 € montant nominal global des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital)	Néant	Néant
Délégation de compétence – Augmentation de capital au profit des salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L.3332-21 du code du travail	20/03/2023 4 ^{ème}	18 mois (20/09/2024)	3% du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration	Néant	Néant
Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la Société ou d'une société du groupe), avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public à l'exclusion des offres visées au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de	29/09/2022 16 ^{ème}	26 mois (29/11/2024)	5 000 000 € (10 000 000 € montant nominal des titres de créances sur la société)	Néant	Néant

capital, prix d'émission, faculté de limiter le montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits					
Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter le montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits	29/09/2023 17 ^{ème}	26 mois (29/11/2025)	5 000 000 € (10 000 000 € montant nominal des titres de créances sur la société)	Néant	Néant

**LISTE DES ACTIONNAIRES NOMINATIF DETENANT, DIRECTEMENT OU
INDIRECTEMENT,
PLUS DE LA MOITIE OU DES DIX-NEUF VINGTIEME DU CAPITAL SOCIAL OU
DES DROITS DE VOTE AUX ASSEMBLEES GENERALES**

NEANT

Exercice clos le		31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/03/2022 (15 mois)
Code	Ligne	N-4	N-3	N-2	N-1	N
	► CAPITAL FIN D'EXERCICE					
DA	Capital social	1 085 035,08	1 260 124,09	1 386 901,08	1 912 338,85	1 979 674,98
	Nombre d'actions ordinaires existantes	2 262 347,00	2 627 420,00	2 891 759,00	3 987 334,00	3 987 334,00
	Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Nombre maximal d'actions futures à créer	0,00				
	Par conversion d'obligations	0,00				
	Par exercice de droit de souscription	0,00				
	► OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
FL	Chiffres d'affaires net	1 153 126,28	951 788,00	1 368 629,48	2 108 135,05	2 618 381,14
	Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-666 689,71	-1 292 486,14	-1 678 229,33	-1 458 911,54	- 2 287 105,5
HK	Impôts sur les bénéfices	-31 598,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HJ	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HN	RESULTAT de l'exercice (bénéfice ou perte)	-741 209,71	-1 424 495,14	-1 790 543,57	-1 597 413,58	-2 463 880,19
	► RESULTATS PAR ACTION					
	Dividende global brut distribué	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	-0,28	-0,49	-0,58	-0,37	-0,57
	Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	-0,33	-0,54	-0,62	-0,40	-0,62
	Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	► PERSONNEL					
YP	Effectif moyen du personnel	9,00	9,00	13,00	15,00	14,00
FY	Salaires et traitements	375 453,13	462 691,00	577 026,92	634 135,70	683 637,25
FZ	Charges sociales	125 736,14	161 385,00	199 399,75	235 429,13	248 643,12

Annexe 2

RESULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le conseil d'administration